



## **Plan de paie**

**16 octobre 2020**

**BU HCM – Cegid HR Sprint**

Version : juin 2020

Niveau : Document Public

Mise à jour : 16 octobre 2020

Destinataires : Clients – Collaborateurs CEGID

## À propos de ce document

Le but de ce document est de présenter les apports et corrections du plan de paie du 16 octobre 2020.

Niveau de confidentialité	Document Confidentiel
Dernière mise à jour	16 octobre 2020
Destinataires	Réservé à un usage strictement interne

### Mentions légales

La permission est accordée en vertu du présent Accord pour télécharger les documents détenus par Cegid et pour utiliser l'information contenue dans les documents uniquement en interne, à condition que: (a) la mention de copyright sur les documents demeure sur toutes les copies du matériel ; (b) l'utilisation de ces documents soit à usage personnel et non commercial, à moins qu'il n'ait été clairement défini par Cegid que certaines spécifications puissent être utilisées à des fins commerciales ; (c) les documents ne seront ni copiés sur des ordinateurs en réseau, ni publiés sur quelque type de support, à moins d'en avoir obtenu l'autorisation explicite de Cegid; et (d) aucune modification ne soit apportée à ces documents.

<b>1. Préambule.....</b>	<b>5</b>
<b>1.1. Plan de paie .....</b>	<b>5</b>
<b>1.2. Informations.....</b>	<b>5</b>
<b>1.3. Préconisations .....</b>	<b>5</b>
<b>2. Information importante utilisateurs CEGID BUSINESS RH V9..</b>	<b>7</b>
<b>3. Points d’attention utilisateur.....</b>	<b>8</b>
<b>4. DSN.....</b>	<b>9</b>
<b>4.1. Indemnité de délai de prévenance.....</b>	<b>9</b>
<b>4.2. Assiette assurance chômage.....</b>	<b>10</b>
4.2.1. dirigeant ou mandataire social .....	10
4.2.2. Apprenti .....	10
<b>5. Activité partielle.....</b>	<b>11</b>
<b>5.1. Activité partielle longue durée (ARME).....</b>	<b>11</b>
5.1.1. Motif d’absence.....	11
5.1.2. Rémunérations.....	12
5.1.3. Exemples .....	15
<b>5.2. Plafond en cas d’activité partielle et réduction d’activité</b>	<b>16</b>
<b>6. Indemnités de licenciement .....</b>	<b>17</b>
<b>6.1. Paramètres.....</b>	<b>17</b>
<b>6.2. Principes de fonctionnement .....</b>	<b>18</b>
6.2.1. Indemnité de licenciement hors PSE .....	18
6.2.2. Indemnité de licenciement PSE.....	21
<b>7. Contribution supplémentaire à la taxe d’apprentissage.....</b>	<b>25</b>
<b>8. Exonération COVID 19 .....</b>	<b>28</b>
<b>9. Corrections diverses.....</b>	<b>29</b>

**10. KBs des plans de paie précédents .....30**

## 1. PREAMBULE

### 1.1. Plan de paie

Pour connaître la version du plan de paie, vous pouvez consulter la valeur de l'élément national **9994**. Pour ce plan de paie, elle correspond à la valeur : **16102020,0001**.

### 1.2. Informations

Les rubriques d'origine conventionnelle présentes dans le plan de paie de Cegid HR Sprint ont été apportées pour répondre à des problématiques ponctuelles sur des points particuliers et précis des dispositions conventionnelles. Les valeurs apportées lors de la création de ces paramétrages n'ont donc pas vocation à être actualisées.

Nous vous informons par conséquent qu'aucune de ces valeurs d'origine conventionnelle n'est plus mise à jour depuis le plan de paie d'octobre 2018.

### 1.3. Préconisations

Pour une utilisation optimisée, nous vous conseillons la mise en place des niveaux préconisés.

Vous trouverez la [KB0014362](#) - La gestion des niveaux préconisés - dans la base de connaissance de votre portail utilisateurs CEGID.

Pour activer la gestion des niveaux préconisés, dans vos dossiers, vous devez cocher dans les paramètres Sociétés / Préférence : gestion des niveaux et des éléments dossiers.

Paramètres Société

- Paie
  - Paramètres
  - Salarié
  - Caractéristique
  - Génération con
  - N4DS
  - Préférences
  - Formation
  - Interface
  - Compléments
  - Autres
  - DUE dématériel
  - IJSS & maintien
  - eRH
  - DSN

Paie Paramètres Salarié Caractéristiques Génération comptable N4DS **Préférences** Formation Interface Compléments

Modèle d'édition du bulletin  
Par défaut CEGID Bulletin de Paie

Cumul édité en bas de bulletin  
Cumul 1  
Cumul 2  
Cumul 3  
Cumul 4  
Cumul 5  
Cumul 6

Absence éditée en bas de bulletin  
Absence 1  
Acquis  
Pris  
Absence 2  
Acquis  
Pris  
Absence 3  
Acquis  
Pris  
Absence 4  
Acquis  
Pris

Cumul mensuel édité en bas de bulletin  
Champ 1  
Libellé  
Champ 2  
Libellé  
Champ 3  
Libellé

Etat justificatif  
Heure 20 Heures travaillées  
Rémunération 01 Brut avant abattement  
Repas pris Montant rémunération 0500  
Heures exo. 44 Heures complémentaires exonérées

Calendrier  
Edité en Gestion en heures

Visite médicale  
Périodicité Tous les 2 ans  
Nb de zones libres combo 0  
Nb de zones libres montant 0

Eléments du bulletin  
 Gestion des niveaux et des éléments dossier  
 Gestion édition Original/Duplicata/Spécimen

DUCS  
 Factorisation

Alertes  
 Gestion des alertes de paie

Gestion des Accidents du travail  
 Activer la gestion des accidents du travail  
 Activer la gestion automatique des MAJs

Libellé des rubriques  
Mode d'impression rubriques Détail / libellé historique  
Mode de saisie des rubriques Détail / libellé historique

## 2. INFORMATION IMPORTANTE UTILISATEURS CEGID BUSINESS RH V9

Pour les utilisateurs de **Cegid Business RH V9**, nous vous rappelons l'arrêt définitif de nos services d'assistance et de maintenance au **30 Septembre 2020**. Vous ne bénéficierez plus de nos services d'assistance et de maintenance ni d'aucune mise à jour légale ou fonctionnelle.

Pour assurer une continuité de service sereine et sécurisée, nous vous invitons à évoluer vers notre solution Cegid HR Sprint.

### 3. POINTS D'ATTENTION UTILISATEUR

Vous trouverez ci-dessous les points apportés qui peuvent nécessiter une attention de l'utilisateur.

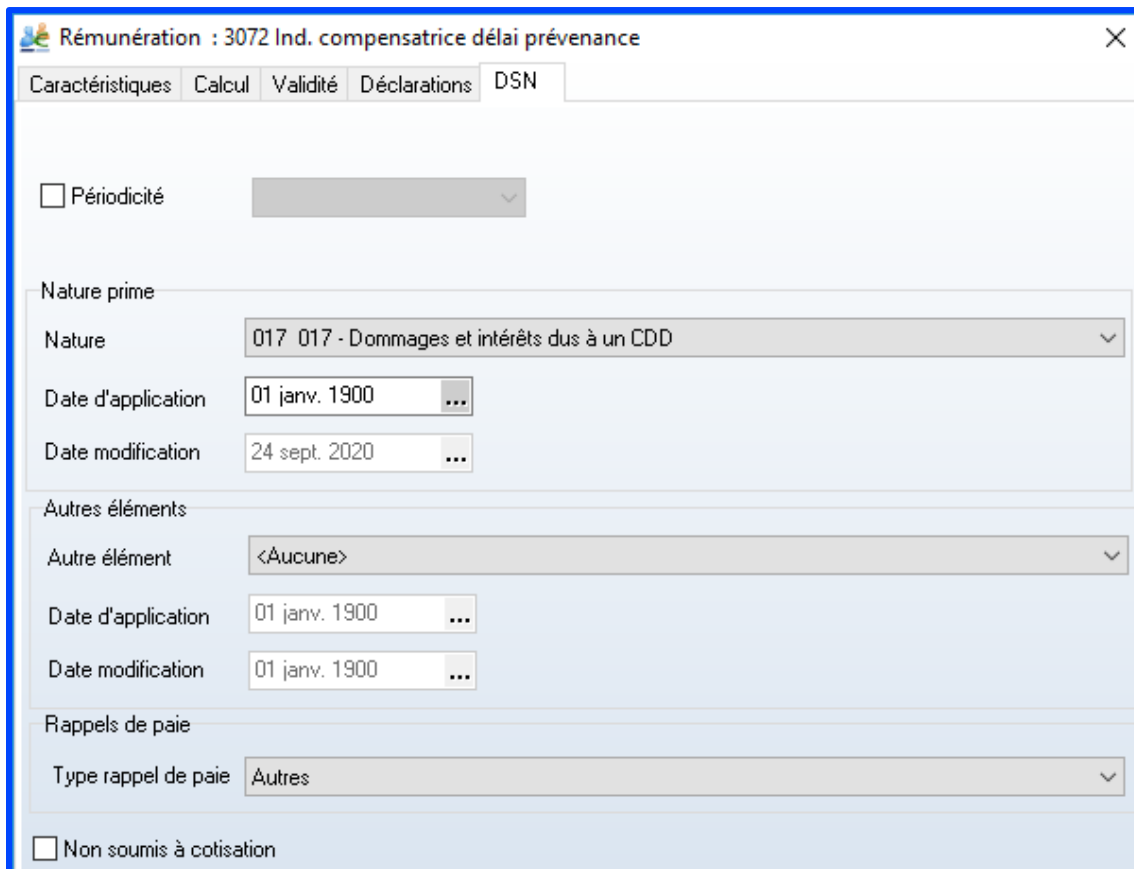
Titre	Pages
Assiette assurance chômage	P9
Activité partielle	P10 à 16
Indemnités de licenciement	P17 à 24
Contribution supplémentaire à la taxe d'apprentissage	P25 à 27
KBs des plans de paie précédents	P29



## 4. DSN

### 4.1. Indemnité de délai de prévenance

Correction de l'onglet DSN de la rémunération 3072 « Ind. compensatrice délai prévenance » : le code 017 remplace le code 023 :



The screenshot shows a software window titled "Rémunération : 3072 Ind. compensatrice délai prévenance" with a close button (X) in the top right corner. The window has several tabs: "Caractéristiques", "Calcul", "Validité", "Déclarations", and "DSN". The "DSN" tab is active. Below the tabs, there are several sections:

- Periodicity:** A checkbox labeled "Périodicité" is unchecked, followed by a greyed-out dropdown menu.
- Nature prime:** A section containing:
  - Nature:** A dropdown menu showing "017 017 - Dommages et intérêts dus à un CDD".
  - Date d'application:** A date field showing "01 janv. 1900" with a "..." button.
  - Date modification:** A date field showing "24 sept. 2020" with a "..." button.
- Autres éléments:** A section containing:
  - Autre élément:** A dropdown menu showing "<Aucune>".
  - Date d'application:** A date field showing "01 janv. 1900" with a "..." button.
  - Date modification:** A date field showing "01 janv. 1900" with a "..." button.
- Rappels de paie:** A section containing:
  - Type rappel de paie:** A dropdown menu showing "Autres".
- Non soumis à cotisation:** A checkbox at the bottom left, which is unchecked.

## 4.2. Assiette assurance chômage

### 4.2.1. dirigeant ou mandataire social

Pour éviter que ne soit transmise l'assiette Assurance Chômage pour le dirigeant ou le mandataire social ne cotisant pas à Pôle Emploi, nous ajoutons la rémunération 99Z4 « DSN Annulation assiette chômage » dans les profils 006 « Dirigeant » et 332 « Mandataire (partie mandat social) ».

### 4.2.2. Apprenti

Lors de la transmission de la DSN, dans l'assiette Assurance chômage était inclus jusqu'à présent le montant de la base forfaitaire apprenti (base de la base de cotisation 1380 « Base forfaitaire apprenti »). Nous retirons le cumul 32 « Base Assurance Chômage » de la gestion associée de la cotisation 1380.

## 5. ACTIVITE PARTIELLE

### 5.1. Activité partielle longue durée (ARME)

Nous apportons les éléments de paramétrage pour gérer le dispositif d'activité partielle de longue durée.

Source :

<https://travail-emploi.gouv.fr/le-ministere-en-action/relance-activite/apld>

*Décret 2020-926 du 28 juillet 2020*

#### 5.1.1. Motif d'absence

Nous créons le motif d'absence XX8 « APLD (ARME) ».

## 5.1.2. Rémunérations

Le profil AP8 « Activité Partielle Longue Durée 20 » associé au motif XX8 apporte 3 nouvelles rémunérations pour gérer l'indemnité légale du salarié et l'indemnité complémentaire.

8410 « Indemnité Activité Partielle LD »

Rémunération : 8410 Indemnité Activité Partielle LD

Caractéristiques Calcul Validité Déclarations DSN

Prédéfini CEGID

Code 8410 Libellé Indemnité Activité Partielle LD

Nom court Indemnité Activit

Thème Compléments de salaire

Activité <Toutes>

Rubrique imprimable sur le bulletin

A exclure du calcul du maintien  A exclure du calcul de la paie à l'envers

Participe au calcul des IJSS

A ajouter dans le coût global du salarié

Activité partielle longue durée  
taux : limité à 70% de 4.5 SMIC

Rémunération : 8410 Indemnité Activité Partielle LD

Caractéristiques Calcul Validité Déclarations DSN

Type de calcul effectué Base \* Taux

Base & Taux & Coefficient & Montant

	Base	Taux	Coefficient	Montant
Type	Variables de paie	Variables de paie		
Valeur	8808	CD16		
	Base allocation Act Part.	Tx horaire activité parti...		
Montant	Heure			
Quantité				
Imprimable/ Décimales	<input checked="" type="checkbox"/> 2	<input checked="" type="checkbox"/> 5	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 2

Mini & Maxi

	Type	Valeur
Minimum	<<Aucun>>	
Maximum	<<Aucun>>	

8414 « Ind. compl. APLD »

**Rémunération : 8414 Ind. compl. APLD**

Caractéristiques | Calcul | Validité | Déclarations | DSN

Prédéfini: CEGID

Code: 8414 | Libellé: Ind. compl. APLD

Nom court: Ind. compl. Activ

Thème: Compléments de salaire

Activité: <Toutes>

Rubrique imprimable sur le bulletin

A exclure du calcul du maintien |  A exclure du calcul de la paie à l'envers

Participe au calcul des IJSS

A ajouter dans le coût global du salarié

indemnité due au salarié dans le cas où l'employeur verse plus que le légal

**Rémunération : 8414 Ind. compl. APLD**

Caractéristiques | Calcul | Validité | Déclarations | DSN

Type de calcul effectué: Base \* Taux/100 \* Coeff

Base & Taux & Coefficient & Montant

	Base	Taux	Coefficient	Montant
Type	Variables de paie	Eléments nationaux	Variables de paie	
Valeur	8808	0615	C020	
Montant	Base allocation Act Part.	Taux entreprise	Tx horaire Brut APartielle	...
Quantité	Heure	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Imprimable/Décimales	<input checked="" type="checkbox"/> 2	<input checked="" type="checkbox"/> 5	<input type="checkbox"/> 5	<input type="checkbox"/> 2

Mini & Maxi

	Type	Valeur
Minimum	<<Aucun>>	
Maximum	<<Aucun>>	

## 8416 « Ind. compl. Activité Partielle LD »

Rémunération : 8416 Ind. compl. Activité Partielle LD

Caractéristiques Calcul Validité Déclarations DSN

Prédéfini CEGID

Code 8416 Libellé Ind. compl. Activité Partielle LD

Nom court Allocation Activi

Thème Compléments de salaire

Activité <Toutes>

Rubrique imprimable sur le bulletin

A exclure du calcul du maintien  A exclure du calcul de la paie à l'envers

Participe au calcul des IJSS

A ajouter dans le coût global du salarié

Montant : delta entre l'indemnité due et l'indemnité légale dans le cas où l'employeur verse plus que le légal

Rémunération : 8416 Ind. compl. Activité Partielle LD

Caractéristiques Calcul Validité Déclarations DSN

Type de calcul effectué Montant

Base & Taux & Coefficient & Montant

	Base	Taux	Coefficient	Montant
Type	Variables de paie			Variables de paie
Valeur	8808			CO24
	Base allocation Act Part.	...	...	Ind compl APLD
Montant	Heure	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Quantité		<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>
Imprimable/ Décimales	<input checked="" type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 2

Mini & Maxi

	Type	Valeur
Minimum	<<Aucun>>	
Maximum	<<Aucun>>	

### 5.1.3. Exemples

#### Salariés payés au SMIC

Code	Libellé	Base	Taux	Coefficient	Montant
0002	Salaires mensuel	151,67			1 539,45
2994	Nb heures > légales AP				
3210	Absence congés payés				
3212	Absence heures congés payés				
3224	Hrs sup indemnissables AP				
3234	Alerte dépassement contingent				
3240	Abs. chômage/Activité partielle	12,00	10,15000		121,80
3240.1	APLD (ARME) 05/10/20 au 09/10/20				
3242	Hrs indemnissables Activité part.	12,00			12,00
3324	Abs activité partielle réduction	12,00			
3719	Nb de jours calendaires à saisir				
3724	Prorata Plafond calculé	1,00			
4270	Indemnité congés payés				
4300	Indemnité compens. congés payés				
8410	Indemnité Activité Partielle LD	12,00	8,03000		96,36
8414	Ind. compl. APLD	12,00		10,15000	
8416	Ind. compl. Activité Partielle LD				

#### Salariés payés plus que le SMIC mais moins que 4.5 SMIC

Code	Libellé	Base	Taux	Coefficient	Montant
0002	Salaires mensuel	151,67			4 550,10
2994	Nb heures > légales AP				
3210	Absence congés payés				
3212	Absence heures congés payés				
3224	Hrs sup indemnissables AP				
3234	Alerte dépassement contingent				
3240	Abs. chômage/Activité partielle	12,00	30,00000		360,00
3240.1	APLD (ARME) 05/10/20 au 09/10/20				
3242	Hrs indemnissables Activité part.	12,00			12,00
3324	Abs activité partielle réduction	12,00			
3719	Nb de jours calendaires à saisir				
3724	Prorata Plafond calculé	1,00			
4270	Indemnité congés payés				
4300	Indemnité compens. congés payés				
8410	Indemnité Activité Partielle LD	12,00	21,00000		252,00
8414	Ind. compl. APLD	12,00		30,00000	
8416	Ind. compl. Activité Partielle LD				

#### Salariés payés plus que 4.5 SMIC

Code	Libellé	Base	Taux	Coefficient	Montant	Du	Au	Origine
0002	Salaires mensuel	151,67			910,00			Prati
2994	Nb heures > légales AP							Prati
3210	Absence congés payés							Prati
3212	Absence heures congés payés							Prati
3224	Hrs sup indemnissables AP							Prati
3234	Alerte dépassement contingent							Prati
3240	Abs. chômage/Activité partielle	5,00	59,99666		299,99			Prati
3240.1	APLD (ARME) 05/10/20 au 09/10/20							Bulletin
3242	Hrs indemnissables Activité part.	5,00			5,00			Prati
3324	Abs activité partielle réduction	5,00						Prati
3719	Nb de jours calendaires à saisir							Prati
3724	Prorata Plafond calculé	1,00						Prati
4270	Indemnité congés payés							Prati
4300	Indemnité compens. congés payés							Prati
8410	Indemnité Activité Partielle LD	5,00	31,97250		159,86			Prati
8414	Ind. compl. APLD	5,00		59,99666				Prati

## 5.2. Plafond en cas d'activité partielle et réduction d'activité

Pour permettre de gérer des cas où un salarié dépend d'un horaire collectif différent de celui de l'établissement, nous apportons le cumul JA4 « Horaire plafond salarié ».

The screenshot shows a configuration window titled "Cumuls : JA4 Horaire plafond salarié". The window has a "Caractéristiques" tab and a "Bloc note" sub-tab. The settings are as follows:

- Prédéfini:** CEGID (dropdown menu)
- Code:** JA4 (text input)
- Libellé:** Horaire plafond salarié (text input)
- Nom court:** Horaire plafond s (text input)
- Thème:** Salaires (dropdown menu)
- Période RAZ:** Fin Exercice Social (dropdown menu)
- Cumul monétaire
- Type coefficient:** <Aucun> (dropdown menu)
- Coefficient:** [ ] (input field with a dropdown arrow)
- Type d'alimentation du cumul:**
  - Par une rémunération: Par la Base (dropdown menu)
  - Par une cotisation: <<Aucun>> (dropdown menu)

Ce cumul sera alimenté par la base d'une rémunération. Cette saisie prendra le pas sur l'horaire établissement.



## 6. INDEMNITES DE LICENCIEMENT

### 6.1. Paramètres

Nous apportons 2 groupes de rubriques liées pour vous permettre de gérer les indemnités de licenciement soit dans le cadre d'un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) soit en dehors de ce cadre :

- 1030 « Indemnité de licenciement hors PSE »

Groupe de rubriques liées

Nature	Rubrique	Libellé	Prédéfini	Dossier	Comme
▶ Cotisation	9002	CSG non déductib	CEG	000000	
Cotisation	9004	CRDS	CEG	000000	
Cotisation	9010	CSG déductible su	CEG	000000	
Cotisation	9012	CSG non déductib	CEG	000000	
Rémunération	7128	Rémunération Bru	CEG	000000	
Rémunération	7150	Minimum Indemn.	CEG	000000	

Groupe de rubriques liées

Nature	Rubrique	Libellé	Prédéfini	Dossier	Comme
Rémunération	7152	Ind de licencieme	CEG	000000	
Rémunération	7154	Exonération fiscal	CEG	000000	
Rémunération	7156	IL Hors PSE Base	CEG	000000	
Rémunération	7158	Base cotisation sc	CEG	000000	
Rémunération	71C4	Ind Lic. Hors PSE	CEG	000000	
Rémunération	71C6	Ind lic. Hors PSE	CEG	000000	

- 1034 « Indemnité de licenciement PSE »

Groupe de rubriques liées

Nature	Rubrique	Libellé	Prédéfini	Dossier	Comme
▶ Cotisation	9002	CSG non déductib	CEG	000000	
Cotisation	9004	CRDS	CEG	000000	
Cotisation	9010	CSG déductible su	CEG	000000	
Cotisation	9012	CSG non déductib	CEG	000000	
Rémunération	7150	Minimum Indemn.	CEG	000000	
Rémunération	7170	Ind de licencieme	CEG	000000	

Rémunération	7172	IL PSE Base CSG	CEG	000000	
Rémunération	7174	IL PSE Base cotis	CEG	000000	
Rémunération	71D2	Ind de licencieme	CEG	000000	
Rémunération	71D4	Ind de lic. PSE no	CEG	000000	

## 6.2. Principes de fonctionnement

### 6.2.1. Indemnité de licenciement hors PSE

En saisie de bulletin, insérer la rémunération 7152. Une fenêtre avec l'ensemble des rubriques du groupe s'ouvrira alors

ACTION	RUBRIQUE	NATURE	LIBELLE	COMMENTAIRE
À insérer	90I2	Cotisation	CSG non déductible sur	
À insérer	90I0	Cotisation	CSG déductible sur ind	
À insérer	71C6	Rémunération	Ind lic. Hors PSE non so	
À insérer	71C4	Rémunération	Ind Lic. Hors PSE soumi	
À insérer	7158	Rémunération	Base cotisation sociale h	
À insérer	7156	Rémunération	IL Hors PSE Base CSG/	
À insérer	7154	Rémunération	Exonération fiscale	
À insérer	7152	Rémunération	Ind de licenciement Hors	
À insérer	7150	Rémunération	Minimum Indemn. légale	
À insérer	7128	Rémunération	Rémunération Brute N-1	

Vous sélectionnez **toutes les rubriques.**

Controle de cohérence de la rubrique <span style="float: right;">X</span>				
ACTION	RUBRIQUE	NATURE	LIBELLE	COMMENTAIRE
A insérer	9012	Cotisation	CSG non déductible sur	
A insérer	9010	Cotisation	CSG déductible sur inde	
A insérer	71C6	Rémunération	Ind lic. Hors PSE non so	
A insérer	71C4	Rémunération	Ind Lic. Hors PSE soumi	
A insérer	7158	Rémunération	Base cotisation sociale r	
A insérer	7156	Rémunération	IL Hors PSE Base CSG/	
A insérer	7154	Rémunération	Exonération fiscale	
A insérer	7152	Rémunération	Ind de licenciement Hor	
A insérer	7150	Rémunération	Minimum Indemn. légale	
A insérer	7128	Rémunération	Rémunération Brute N-1	

Vous validerez et rencontrerez alors le message suivant :

**Controle de cohérence des rubriques**

Des rubriques sélectionnées ne sont pas présentes dans le bulletin. Voulez-vous les insérer dans le bulletin en cours ?

**Oui**
     
  **Non**

Vous répondrez « Oui ».

Les rubriques s’inséreront alors sur votre bulletin.

<u>7128</u>	Rémunération Brute N-1	
<u>7150</u>	Minimum Indemn. légale ou conv. due	
<u>7152</u>	Ind de licenciement Hors PSE	
<b>7154</b>	Exonération fiscale	
<u>7156</u>	IL Hors PSE Base CSG/CRDS	
<u>7158</u>	Base cotisation sociale hors PSE	
71C4	Ind Lic. Hors PSE soumise	
71C6	Ind lic. Hors PSE non soumise	

9002	CSG non déductible
9004	CRDS
9090	CSG déductible revenu remplacem.
9010	CSG déductible sur indemnité
9012	CSG non déductible sur Indemnité

Pour déterminer les différentes exonérations, vous saisissez le montant de l'indemnité légale ou conventionnelle dûe via la rémunération 7150 « Minimum Indemn. légale ou conv. Due » ainsi que le montant de l'indemnité versée via la rémunération 7152 « Ind de licenciement Hors PSE ».

Notez : le montant saisi ne peut être inférieur à celui de la rémunération 7150. Par ailleurs, si vous ne saisissez pas de montant dans la rémunération 7152, il sera automatiquement repris le montant saisi via la rémunération 7150

Exemple :

Le montant de l'indemnité légale ou conventionnel est de 1500 euros et il est versé une indemnité de 80000 euros au salarié.

7128	Rémunération Brute N-1				36 500,00
7150	Minimum Indemn. légale ou conv. due				1 500,00
7152	Ind de licenciement Hors PSE				80 000,00
7154	Exonération fiscale				73 000,00
7156	IL Hors PSE Base CSG/CRDS				78 500,00
7158	Base cotisation sociale hors PSE				73 000,00
71C4	Ind Lic. Hors PSE soumise				7 000,00
71C6	Ind lic. Hors PSE non soumise				73 000,00

L'ensemble des exonérations se calculeront :

- Exonération fiscale (rémunération 7154) : dans notre cas, 2 fois la rémunération annuelle de l'année précédente :  $2 \times 36500$  euros = 73000 euros
- La base CSG-CRDS correspond au montant de l'indemnité versée moins l'indemnité dûe :  $80000 - 1500 = 78500$
- L'exonération de cotisation sociale correspond à 2 fois la rémunération annuelle :  $2 \times 36500$  euros = 73000 euros

Les rémunérations 71C4 et 71C6 permettent de déclarer cette indemnité en DSN et notamment de gérer le segment « Salaire Brut Assurance Chômage ».

Le bulletin concerné sera ainsi.

RUBRIQUES	QUANTITE OU BASE	TAUX	A DEDUIRE	A PAYER	CHARGES PATRONALES	
					TAUX	MONTANT
7104 Ind Lic. Hors PSE soumise				7 000,00		
<b>TOTAL BRUT</b>				<b>7 000,00</b>		
2000 Maladie	7 000,00				7,0000	490,00
2030 Ass. Vieillesse TA	7 000,00	6,9000	483,00		8,5500	598,50
2060 Vieillesse dépl.	7 000,00	0,4000	28,00		1,9000	133,00
2090 Allocations familiales	7 000,00				3,4500	241,50
2120 Accident du travail	7 000,00				2,0000	140,00
2150 FNAL TA	7 000,00				0,1000	7,00
4940 Transport	7 000,00				1,2500	87,50
5010 Maladie supplément. Alsace Moselle	7 000,00	1,5000	105,00			
5700 Contribution solidarité d'autonomie	7 000,00				0,3000	21,00
7020 Assurance Chômage	7 000,00	2,4000	168,00		4,0000	280,00
7180 AGG (FNSS)	7 000,00				0,1500	10,50
71A0 CET Assurance Chômage	7 000,00				0,0500	3,50
73M0 Réduction Assurance Chômage	7 000,00	-2,4000	-168,00			
74A4 Contrib. équilibre général T1	7 000,00	0,8600	60,20		1,2900	90,30
74Q0 Retraite comp. unifiée T1	7 000,00	2,0000	142,00		3,0500	213,50
74Q2 Retraite comp. unifiée répat. 2 T1	7 000,00	1,3500	94,50		1,4000	98,00
74Q4 Retraite comp. unifiée conv. T1	7 000,00	0,5100	35,70		0,5100	35,70
79B6 APEC	7 000,00	0,0240	1,68		0,0360	2,52
9010 CSG déductible sur indemnité	7 000,00	6,8000	476,00			
9256 Contribution au dialogue social	7 000,00				0,0160	1,12
<b>TOTAL CHARGES SALARIALES</b>			<b>1 428,98</b>			
9002 CSG non déductible	7 500,00	2,4000	1 800,00			
9004 CRDS	7 500,00	0,5000	375,00			
9012 CSG non déductible sur indemnité	7 500,00	6,8000	5 100,00			
<b>TOTAL RETENUES</b>			<b>8 567,48</b>			<b>2 453,64</b>
<b>NET IMPOSABLE</b>				<b>5 571,02</b>		
7106 Ind Lic. Hors PSE non soumise				73 000,00		

### 6.2.2. Indemnité de licenciement PSE


En saisie de bulletin, insérer la rémunération 7170. Une fenêtre avec l'ensemble des rubriques du groupe s'ouvrira alors

Controle de cohérence de la rubrique				
ACTION	RUBRIQUE	NATURE	LIBELLE	COMMENTAIRE
À insérer	9012	Cotisation	CSG non déductible sur	
À insérer	9010	Cotisation	CSG déductible sur indemnité	
À insérer	71D4	Rémunération	Ind de lic. PSE non soumise	
À insérer	71D2	Rémunération	Ind de licenciement PSE	
À insérer	7174	Rémunération	IL PSE Base cotisation sociale	
À insérer	7172	Rémunération	IL PSE Base CSG/CRDS	
À insérer	7170	Rémunération	Ind de licenciement PSE	
À insérer	7150	Rémunération	Minimum Indemn. légale	

Vous sélectionnez **toutes les rubriques**.

ACTION	RUBRIQUE	NATURE	LIBELLE	COMMENTAIRE
A insérer	9012	Cotisation	CSG non déductible sur	
A insérer	9010	Cotisation	CSG déductible sur inde	
A insérer	7106	Rémunération	Ind lic. Hors PSE non se	
A insérer	7104	Rémunération	Ind Lic. Hors PSE soum	
A insérer	7158	Rémunération	Base cotisation sociale	
A insérer	7156	Rémunération	IL Hors PSE Base CSG/	
A insérer	7154	Rémunération	Exonération fiscale	
A insérer	7152	Rémunération	Ind de licenciement Hor	
A insérer	7150	Rémunération	Minimum Indemn. légale	
A insérer	7128	Rémunération	Rémunération Brute N-1	

Vous validez et rencontrez alors le message suivant :

 **Contrôle de cohérence des rubriques**

Des rubriques sélectionnées ne sont pas présentes dans le bulletin. Voulez-vous les insérer dans le bulletin en cours ?

**Qui**
 **Non**

Vous répondez « Oui ».

Les rubriques s'inséreront alors sur votre bulletin.

<u>7150</u>	Minimum Indemn. légale ou conv. due
<u>7170</u>	Ind de licenciement PSE
<u>7172</u>	IL PSE Base CSG/CRDS
<u>7174</u>	IL PSE Base cotisation sociale
71D2	Ind de licenciement PSE soumise
71D4	Ind de lic. PSE non soumise

9002	CSG non déductible
9004	CRDS
9090	CSG déductible revenu remplacem.
9010	CSG déductible sur indemnité
9012	CSG non déductible sur Indemnité

Pour déterminer les différentes exonérations, vous saisissez le montant de l'indemnité légale ou conventionnelle dûe via la rémunération 7150 « Minimum Indemn. légale ou conv. Due » ainsi que le montant de l'indemnité versée via la rémunération 7170 « Ind de licenciement PSE ».

Exemple :

Le montant de l'indemnité légale ou conventionnel est de 1500 euros et il est versé une indemnité de 83000 euros au salarié.

7150	Minimum Indemn. légale ou conv. due				1 500,00
7170	Ind de licenciement PSE				83 000,00
7172	IL PSE Base CSG/CRDS				1 500,00
7174	IL PSE Base cotisation sociale				82 272,00
71D2	Ind de licenciement PSE soumise				728,00
71D4	Ind de lic. PSE non soumise				82 272,00

L'ensemble des exonérations se calculeront :

- La base CSG-CRDS correspond au montant de l'indemnité versée moins l'indemnité dûe :  
1500 = 81500
- L'exonération de cotisation sociale correspond à 2 fois le plafond annuelle de la sécurité sociale (élément national 0002) :  $2 \times 41136$  euros = 82272 euros

Les rémunérations 71D2 et 71D4 permettent de déclarer cette indemnité en DSN et notamment de gérer le segment « Salaire Brut Assurance Chômage ».

Le bulletin concerné sera ainsi.

RUBRIQUES	QUANTITE OU BASE	TAUX	A DEDUIRE	A PAYER	CHARGES PATRONALES	
					TAUX	MONTANT
71D2 Ind de licenciement PSE soumise				728,00		
<b>TOTAL BRUT</b>				<b>728,00</b>		
2000 Maladie	728,00				7,0000	50,96
2030 Ass. Vieillesse TA	728,00	6,9000	50,23		8,5500	62,24
2060 Vieillesse dépl.	728,00	0,4000	2,91		1,9000	13,83
2090 Allocations familiales	728,00				3,4500	25,12
2120 Accident du travail	728,00				2,0000	14,56
2150 FNAL TA	728,00				0,1000	0,73
4940 Transport	728,00				1,2500	9,10
5010 Maladie supplément. Alsace Moselle	728,00	1,5000	10,72			
5700 Contribution solidarité d'autonomie	728,00				0,3000	2,18
7020 Assurance Chômage	728,00	2,4000	17,47		4,0000	29,12
7180 AGS (FNGS)	728,00				0,1500	1,09
71A0 CET Assurance Chômage	728,00				0,0500	0,36
73M0 Réduction Assurance Chômage	728,00	-2,4000	-17,47			
74A4 Contrib. équilibre général T1	728,00	0,8600	6,26		1,2900	9,39
74Q0 Retraite comp. unifiée T1	728,00	2,0000	14,78		3,0500	22,20
74Q2 Retraite comp. unifiée répat. 2 T1	728,00	1,3000	10,12		1,4000	10,19
74Q4 Retraite comp. unifiée conv. T1	728,00	0,5100	3,71		0,5100	3,71
79B6 APEC	728,00	0,0240	0,17		0,0360	0,26
9256 Contribution au dialogue social	728,00				0,0160	0,12
9756 Régul. réduction générale URSSAF						70,68
9774 Régularisation réduction retraite						16,06
<b>TOTAL CHARGES SALARIALES</b>			<b>99,10</b>			
9002 CSG non déductible	81 500,00	2,4000	1 956,00			
9004 CRDS	81 500,00	0,5000	407,50			
9012 CSG non déductible sur indemnité	81 500,00	6,8000	5 542,00			
<b>TOTAL RETENUES</b>			<b>8 004,60</b>			<b>341,90</b>
<b>NET IMPOSABLE</b>				<b>-99,10</b>		
71D4 Ind de lic. PSE non soumise				82 272,00		

Version de démonstration



## 7. CONTRIBUTION SUPPLEMENTAIRE A LA TAXE D'APPRENTISSAGE

Création de la cotisation 9284 « Contribution supplémentaire apprent »

**Cotisations : 9284 Contribution supplémentaire apprent**

Caractéristiques | Calcul | Etats | DSN

Prédéfini: CEGID Code: 9284

Libellé: Contribution supplémentaire apprent

Nature: Cotisation Thème: TAXES DIVERSES

Nom court: Taxe d'apprentiss  Ne se calcule que si le salarié est présent en fin de mois

Organisme: Autres Taxes  Rubrique imprimable sur le bulletin

Activité: <<Toutes>> Critère d'application: 6762

Validité

Du: <<Aucun>> Au: <<Aucun>>

Mois: <<Aucun>> Mois: <<Aucun>>

Mois: <<Aucun>> Mois: <<Aucun>>

Contribution supplémentaire à l'apprentissage pour les entreprises de plus de 250 salariés  
**Taux** : élément dynamique 770 Taux Contr. Supp. Apprentissage  
**Critère d'application** : valeur de l'EN 0770 Déclenchement Contrib. Sup. Appr. (0, par défaut: elle ne se déclenche pas)  
 0

**Cotisations : 9284 Contribution supplémentaire apprent**

Caractéristiques | Calcul | Etats | DSN

Type	Valeur	Libellé	Imprimable	Décimales
Base de cotisation	Variable de Paie 1264	Taxes parafiscale (Cumul 31+253)	<input checked="" type="checkbox"/>	2
Tranche plafond	En Totalité du Salaire			
Taux salarial	<<Aucun>>		<input type="checkbox"/>	2
Taux patronal	Variable de Paie 6764	Tx contribution supp apprentissage	<input checked="" type="checkbox"/>	2
Forfait salarial	<<Aucun>>		<input type="checkbox"/>	2
Forfait patronal	<<Aucun>>		<input type="checkbox"/>	2
Minimum salarial	<<Aucun>>			
Maximum salarial	<<Aucun>>			
Minimum patronal	<<Aucun>>			
Maximum patronal	<<Aucun>>			

Elle se déclenche avec l'élément national 0770 « Déclenchement Contrib. Sup. Appr. » en indiquant le seuil applicable dans votre société.

Eléments nationaux : Déclenchement Contrib. Sup. Appr.

Caractéristiques    Commentaire

Prédéfini	CEGID
Code	0770
Libellé	Déclenchement Contrib. Sup. Appr.
Date de validité	01 janv. 2010
Libellé abrégé	Déclenchement Con
Valeur	0,0000
Valeur en Alsace Moselle	0,0000
Thème	Taxes
Convention collective	Toutes les conventions
<input type="checkbox"/> Type monétaire	<input type="checkbox"/> Prise en compte du décalage de paie
<input type="checkbox"/> Régime Alsace Moselle	

Eléments nationaux : Déclenchement Contrib. Sup. Appr.

Caractéristiques    Commentaire

Saisir la valeur selon votre cas au niveau de votre dossier :

- 1 pour "Seuil inférieur à 1% (entreprise de moins de 2000 salariés)"
- 2 pour "Seuil inférieur à 1% (entreprise de plus de 2000 salariés)"
- 3 pour "Seuil au moins égal à 1% et inférieur à 2%"
- 4 pour "Seuil au moins égal à 2% et inférieur à 3%"
- 5 pour "Seuil au moins égal à 1% et inférieur à 2%"

Les taux correspondent aux éléments nationaux ci-dessous :

Code	Libellé	Validité	Valeur	Valeur Alsace
0771	Tx CSA <1% Ent. <2000 salariés	01/01/2015	0,4000	0,2080
0772	Tx CSA <1% Ent. +2000 salariés	01/01/2015	0,6000	0,3120
0773	Tx CSA >=1% et <2%	01/01/2015	0,2000	0,1040
0774	Tx CSA >=2% et <3%	01/01/2015	0,1000	0,0520
0775	Tx CSA >=3% et <5%	01/01/2015	0,0500	0,0260



Cette cotisation est à ajouter à vos profils STANDARD ou DOSSIER.

## 8. EXONERATION COVID 19

Correction et amélioration de l'état :

- Prise en compte de la déduction forfaitaire spécifique sur heures supplémentaires dans la colonne exonération
- Modification des tranches de sélections en cas de matricules ou de codes établissements alphanumériques
- Mise en place d'un versionning de l'état en bas de page

Rappel des KBs liées au sujet :

- [KB0030049](#) « Cegid Production Sociale : URSSAF - Exonération exceptionnelle de cotisations et Aide aux paiements »
- [KB0030050](#) « Cegid Production Sociale - MSA : exonération de cotisations et aide aux paiements COVID 19 »

## 9. CORRECTIONS DIVERSES

Suppression de l'organisme URSSAF des cotisations 8980 « Ajustement FS 20%, si taux FS 16% » et 9920 « DSN correction Forfait social » car ce sont des rubriques de calcul intermédiaire.

## 10. KBS DES PLANS DE PAIE PRECEDENTS

Plan de paie du 16 septembre 2020 : [KB0030080](#)

Plan de paie du 10 juillet 2020 : [KB0029809](#)

Plan de paie du 16 juin 2020 : [KB0029626](#)

Plan de paie du 15 mai 2020 : [KB0029387](#)

Plan de paie du 10 avril 2020 : [KB0028912](#)

Plan de paie du 24 mars 2020 : [KB0028646](#)

Plan de paie du 17 février 2020 : [KB0028307](#)

Plan de paie du 23 janvier 2020 : [KB0028053](#)

Plan de paie du 16 janvier 2020 : [KB0027942](#)

Plan de paie du 6 janvier 2020 : [KB0027820](#)